



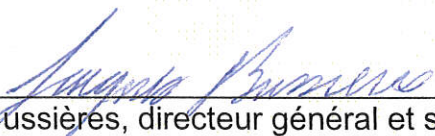
## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement de « **POLITIQUE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX** » a été adopté le 23 novembre 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 30<sup>e</sup> jour de novembre deux mille seize.**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Bussi res, directeur g n ral et secrétaire-tr sorier